

Evere ou le droit à la mobilité pour tous

Lors de la semaine de la Mobilité et plus particulièrement de la journée consacrée aux piétons, j'ai organisé une marche exploratoire le 17 septembre dernier.

Dans son souci d'être une commune «tous citoyens admis», nous nous devons nous rendre compte des difficultés vécues par les personnes à mobilité réduite au quotidien. La notion de «personnes à mobilité réduite » a été ouverte ici à toutes les personnes qui, à un moment ou un autre de leur vie, sont confrontées à un état de vulnérabilité et le groupe était composé d'un parent avec poussette, d'une femme enceinte et d'une personne handicapée dans un fauteuil roulant.

Cette marche a permis de constater les points forts et les bons aménagements réalisés par la commune ou la région bruxelloise et de rencontrer également des représentants d'une banque et d'un bureau de poste.

Durant l'itinéraire proposé, Miguel Gerez, Administrateur-Délégué de l'AMT Concept (Association Mobilité pour Tous) a guidé le groupe et répondu aux questions formulées.

Il est important de souligner qu'en matière d'accessibilité des lieux privés et publics, des améliorations significatives ont été apportées ces dernières années à Bruxelles et plus particulièrement depuis la parution du nouveau Règlement Régional d'Urbanisme (RRU, M.B., 19 décembre 2006).

L'instrument régional a ainsi enrichi la législation existante d'un volet spécifique consacré à l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite (PMR). Les personnes aveugles ou malvoyantes sont aussi prises en considération dans le cadre du RRU.

Cependant, ces avancées ne doivent pas éteindre notre vigilance ni nous faire croire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. En effet, nombre de lieux restent encore des espaces d'exclusion ou représentent de réels dangers pour les personnes à mobilité réduite.

Ainsi, l'entrée d'honneur de la maison communale devrait être équipée d'une plaque indiquant les lieux d'accès pour PMR, les écoulements d'eau dans les passages pour piétons représentent un danger pour les personnes aveugles ou mal voyantes qui risquent de voir leur canne s'y glisser, le mobilier urbain encombre les trottoirs et gêne le cheminement des personnes, les portes en verre ne sont pas toujours munies de bandes de contrastes (pour les aveugles ou mal voyants)...

Ces améliorations qui doivent être apportées dans notre commune, pour le bien-être et la sécurité des personnes à mobilité réduite ne doivent pas, cependant, occulter les efforts entrepris. Ainsi, à la piscine le Triton où nous accueillait notre camarade Jef Corten, nous avons découvert l'aquasiège qui permet aux PMR d'accéder en toute sécurité à la baignade. Les personnes qui souhaitent disposer de toute leur autonomie peuvent l'actionner à l'aide d'une commande automatique. L'aquasiège est équipé d'une sangle de maintien et est activé par un levage qui permet, par rotation, de déposer la personne handicapée dans l'eau. Une toilette et deux cabines sont également équipées pour recevoir les PMR et le personnel à l'accueil est sensibilisé à la question du handicap et connaît les dispositions à prendre lorsqu'une PMR se présente.

Au niveau de la banque visitée (Dexia avenue Conscience), celle-ci présente une entrée principale de plein pied, des toilettes accessibles, un ascenseur accessible

Quant à la poste de la Chée de Haecht, elle constitue toujours un endroit d'exclusion pour nombre de PMR mais bientôt ce ne sera plus qu'un mauvais souvenir car des plans sollicitant l'aménagement d'une rampe d'accès vont très prochainement parvenir au service de l'Urbanisme. Les fonctionnaires de la Poste, que nous avons rencontrés, étaient ravis de découvrir ces plans et d'apprendre que l'heure de leur dépôt était imminente. En effet, si entrer et sortir de la Poste représente une difficulté évidente pour les PMR, elle n'en reste pas moins problématique pour les fonctionnaires de la Poste. Actuellement, les PMR qui viennent à la Poste sont obligées d'attendre la venue d'un client (valide s'entend !) qui entre à la Poste et informe un fonctionnaire de la présence de la PMR à l'extérieur. Une fois informé, le fonctionnaire est alors obligé de quitter son guichet -au détriment de la sécurité de tous- pour aller accompagner la personne par le parking et la ramener devant un guichet. Une fois les opérations terminées, le fonctionnaire est obligé de procéder au même exercice, en sens contraire. Beaucoup de manœuvres inutiles et qui touchent au droit essentiel à pouvoir se mouvoir en toute liberté et sécurité. Nous en sommes conscients et ne ménageons pas nos efforts pour contribuer à l'effectivité de ce droit.

Fatiha SAIDI,
Echevine de l'Urbanisme et de l'Egalité des Chances